

Outremont, le 16 décembre 2019

Lettre ouverte au maire Tomlinson
1200 \$ par employé pour se stationner : qui devra payer ?

Monsieur Tomlinson,

Je m'adresse à vous au nom de l'ensemble des commerçants ayant pignon sur rue à Outremont et qui se sentent lésés par le nouveau règlement sur le stationnement qui tarife le stationnement sur rue dès que celui-ci dépasse une période de 2 heures entre 8 h et 22 h. La réglementation est particulièrement cruelle pour les commerçants puisque cette période de la journée correspond aux plages horaires de 95 % des travailleurs.

En septembre dernier, nous avons fait des représentations auprès de vous pour que le règlement soit modifié afin de prendre en compte les besoins des commerçants locaux. Après un mois et demi de cogitation vous avez proposé quelques « accommodements » qui sont nettement insuffisants.

Vous nous offrez :

1- La possibilité d'acquérir une vignette annuelle pour le propriétaire d'un commerce (coût entre 100 et 140 \$ annuellement selon la cylindrée).

2- La possibilité d'acquérir 4 vignettes annuelles supplémentaires pour tous les véhicules lettrés de façon permanente au nom du commerce et portant une plaque d'immatriculation commerciale (au prix de 275 \$ chacune).

Cette proposition est inapplicable pour plusieurs raisons :

- a) Il est impossible de faire immatriculer commercialement un véhicule de promenade.
- b) Il en coûte au moins 800 \$ pour faire lettrer de façon permanente un véhicule et il est impossible de demander à un employé de soumettre sa voiture personnelle à un tel traitement.
- c) Le type et le nombre d'entreprises qui pourront se prévaloir des vignettes à 275 \$ est limité sur le territoire d'Outremont.

3- La possibilité d'acquérir des vignettes additionnelles au coût de 100 \$ par mois (ou 1200 \$ par année) pour les autres employés.

C'est ici que ça devient carrément farfelu puisque cette mesure concerne tous les autres employés de bureaux ou de commerces qui ne possèdent pas de plaque commerciale, n'ont pas de véhicule lettré de façon permanente, ne sont pas propriétaires d'un commerce et qui travaillent dans des maisons de courtage immobilier, des bureaux de professionnels (comptables, avocats, conseillers financiers, agences de publicité, etc.), des banques, des commerces de proximité et j'en passe. Pour eux, la constat est impitoyable : 100 \$ par mois ! Ni l'employé, ni l'employeur ne voudra payer 1200 \$

annuellement pour le « privilège » de stationner sa voiture à Outremont. Nous sommes déjà suffisamment taxés ! De plus, 95 % des places occupées par les voitures de ces travailleurs seront libérées en fin de journée.

Pensez à une entreprise comme la Caisse populaire d'Outremont, par exemple, où l'on compte certainement une vingtaine d'employés qui, pour toutes sortes de raisons (lieu de résidence en banlieue, lieu de résidence mal desservi par les transports en commun, handicap physique, situation familiale complexe - enfants en bas âge placés en garderie, monoparentalité, etc.), doivent utiliser une voiture pour se rendre au travail. Toutes ces personnes, vont devoir déboursier 1200 \$ par année pour venir travailler à Outremont !

Vous avez beau offrir un escompte de 50 % sur le prix des vignettes mensuelles pendant les six premiers mois de la mise en application du nouveau règlement, cette générosité ne sert qu'à déguiser l'iniquité de votre proposition.

Ce que nous proposons c'est que des vignettes commerciales à 275 \$ soient offertes aux commerçants en fonction du nombre total d'employés et ce pour les véhicules de toutes les catégories de travailleurs. En possession du numéro de plaque, vous pourrez facilement valider la légitimité de la vignette.

Quand on sait que la vie commerciale de proximité est essentielle à la vitalité d'un arrondissement ; quand on sait que les employés des commerces et bureaux fréquentent les restaurants et services de proximité locaux, investissant d'autant dans la vie économique du milieu ; quand on sait que le recrutement et la rétention d'employés est problématique en cette période de rareté de la main-d'œuvre ; quand on sait que nous ne pouvons pas absorber les montants prohibitifs des vignettes offertes, pas plus qu'on ne peut en refiler la note à nos employés ; quand on sait tout ça, on se demande pourquoi vous légiférez de manière aussi insensible contre les commerçants de votre arrondissement ? Nous sommes nombreux à envisager une relocalisation, ailleurs où nous serons les bienvenus.

Nous sommes des citoyens corporatifs responsables et engagés. Nous sommes également en faveur d'une utilisation accrue des transports en commun et nous soutenons les efforts consentis pour lutter contre les changements climatiques. Nous croyons cependant qu'il est important d'entreprendre ce virage écologique dans le respect des personnes, sans faire de victimes collatérales.

En tout respect, je vous invite à remettre sur le métier votre ouvrage réglementaire et de l'assouplir avant qu'il ne soit trop tard...

Gérard Castonguay
Un commerçant impliqué

